



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 23 juin 2018

Au Conseil communal de
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 02/05.2018
– Adoption des comptes 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le règlement du Conseil communal adopté le 6 mai 2015 et approuvé par le Conseil d'Etat le 18 septembre de la même année stipule dans son article 41 que la Commission des finances est responsable de l'examen non seulement du budget, mais également des comptes.

La commission de gestion conservant la responsabilité de l'examen de la gestion à proprement dit de la commune.

La Commission des Finances s'est réunie le 22 mai 2018 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Mosini, Madame Carine Tinguely, Municipale et de Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier.

Elle était composée de :

Messieurs	Alexandre	Buvelot
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Anthony	Hennard

Excusés : Madame Sylvie Fuchs, Messieurs David Clénin et Michel Conne.

Le rapport de la Municipalité, que chaque Conseillère et Conseiller a reçu, est très complet.

Fiduciaire

Les comptes ont été audités par la fiduciaire PriceWaterHouseCoopers. Pour la première fois, le rapport est de type « contrôle ordinaire » ; il s'agit d'un contrôle plus approfondi que celui de l'année passée qui était de type « contrôle restreint ».

PWC conclut que les comptes communaux sont conformes à la loi sur les communes de 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité.

PWC a également établi un rapport «détaillé» à l'attention de la Municipalité et de notre commission. Dans ce rapport, la fiduciaire relève «*Lors de notre audit, nous avons obtenu une impression positive quant à la qualité de l'établissement et de la présentation des comptes...*».

Elle recommande toutefois de formaliser par écrit les contrôles internes mis en place par la Municipalité.

PWC a également effectué une revue des systèmes informatiques de notre commune. Il en ressort que des améliorations dans la gestion des mots de passe doivent être apportées. Un plan de recouvrement des données en cas de défaillances de système doit être mis sur pied.

Donc acte : la comptabilité est bien tenue et les comptes sont régulièrement établis.

Revue de préavis

Dans le cadre de notre travail nous avons demandé de revoir les comptes de deux préavis qui ont été bouclés en 2017.

Le préavis **16/10.2012** portait sur «l'achat et la rénovation d'immeubles». Nous avons revu la partie du préavis qui se rapporte aux rénovations et qui se solde par une perte de CHF 293'602 sur CHF 5'000'000. Il s'agissait d'une enveloppe relative à la rénovation urgente des cinq immeubles de l'Epondaz et des deux immeubles au Cheminet, tous acquis de Vetropack en 2012 / 2013.

De fait la Municipalité demandait 2 millions pour les rénovations urgentes, mais un amendement de la commission des finances avait proposé d'augmenter le crédit à 5 millions afin d'effectuer des rénovations plus conséquentes. Il s'agissait de changer les fenêtres, stores, volets, refaire l'étanchéité, l'isolation, le chauffage, repeindre les bâtiments, etc.

Ce préavis est clôturé cette année avec un dépassement de CHF 300'000. Ce dépassement correspond aux subventions reçues pour les rénovations - isolations. Pratiquement ce dépassement ne coûte rien à notre commune étant couvert par les subventions, mais formellement il doit être approuvé, c'est la deuxième décision que nous devons approuver ce soir.

Nous avons également revu le préavis avec le plus grand bonus. Il s'agit du préavis **12/09.2013** avec un bonus de CHF 105'018 sur un montant total de CHF 600'000.

Ce préavis portait sur le crédit à octroyer pour établir une étude de faisabilité pour l'agrandissement des salles de gym du Cherrat. Le bonus résulte du fait qu'il y a eu moins d'adjudications à traiter et donc moins de travail pour les architectes.

Autorités et Personnel

L'année passée nous avons revu avec la Municipalité la gestion des collaborateurs de la Commune. Une question importante en relation avec les conditions liées à la caisse de prévoyance du personnel "Caisse Intercommunale de pensions - CIP" avait été soulevée.

En particulier nous relevons que cette caisse ne reflète pas ce qui se pratique actuellement sur le marché, à savoir :

- Primauté des prestations et non pas de cotisations
- Taux des cotisations non paritaires : actuellement 8 % à charge de l'employé et 16 + 3 % (recapitalisation de la caisse jusqu'en 2030) = 19 % à charge de l'employeur.
- Des coûts supplémentaires sont à prévoir au vu des déficits de la CIP (2016 : taux de couverture 70.84 %) et d'un nouveau plan qui entrera en vigueur en janvier 2019.

La Municipalité a mandaté une étude de faisabilité pour savoir s'il était opportun de sortir de la CIP pour intégrer une autre caisse ou trouver une autre variante. Nous avons rencontré les actuaires conseils le 12 mars et nous avons eu accès à leur rapport. Il ressort principalement que :

- Sortir maintenant de la CIP est inopportun et générerait un coût de plus de 3.6 millions. Il s'agit de racheter le découvert des sortants. L'affiliation dans une autre caisse avec des conditions différentes est envisageable mais politiquement sensible. Une simulation effectuée par les actuaires sur une base raisonnable (maintien d'une partie des droits acquis) permettrait de réduire les coûts annuels futurs, mais l'amortissement des coûts de sortie (les 3.6 millions) prendrait plus de 45 ans.
- Il n'est pas possible d'avoir deux caisses de pension dans le cadre des collaborateurs d'une même commune – respect de l'égalité de traitement.
- Par contre il est possible dans le cadre d'une structure parallèle d'avoir des conditions différentes. Cet élément est important et doit être envisagé sereinement pour les nouveaux collaborateurs qui pourraient être engagés pour la gestion de la piscine ou de toute autre structure similaire. Une économie annuelle de CHF 50'000 peut être envisagée dans les charges LPP pour les employés de la piscine. Il semble que

Penthaz ait une structure parallèle pour sa piscine. Même la SNCF s'y met !

Evolution de comptes affectés

Petit rappel : les comptes affectés sont comme des centres de produits et charges ou « business unit ». Ils bénéficient des rentrées de fonds liés à un domaine défini (taxes, loyers) et les dépenses y relatives. Le surplus éventuel ne peut pas être affecté à d'autres domaines. L'éventuel déficit doit être couvert par les revenus liés.

Les réserves non affectées ont un caractère de fonds propres. C'est un peu comme l'argent que l'on met de côté pour acheter une nouvelle voiture. On n'est pas obligé de l'acheter et cet argent fait partie de notre fortune.

Les principaux comptes affectés sont liés à l'immobilier et à l'eau. Nous relevons ce qui suit pour les principaux comptes affectés :

- Le déficit du fonds relatif à l'adduction de l'eau en 2016 de CHF 352'000 a été comblé et ce fonds présente un excédent de CHF 87'000 à fin 2017.
- Le fonds pour l'épuration des eaux continue à être alimenté vigoureusement chaque année. L'excédent pour 2017 est de près de CHF 440'000 et le fonds s'élève à plus de 6.6 millions. Il doit servir à couvrir, entre autres, la participation de St-Prex pour une nouvelle station d'épuration régionale. On mentionne un coût de 80 millions. Au vu des montants à venir nous demandons que la Municipalité informe annuellement sur la stratégie qu'elle désire suivre.
- Le solde positif entre les loyers et les dépenses des bâtiments du patrimoine financier (Epondaz, Cheminet, Lussy, Auberge de l'Union et l'ex Arsenal) est accumulé sur des comptes de réserve pour chaque bâtiment, une sorte de fonds de rénovation pour de futurs travaux de rénovation. Le solde de ces comptes s'élève à plus de CHF 3.6 mio à fin 2017.

Situation 2017

Etant donné que le préavis donne beaucoup d'explications pertinentes nous renonçons à les reformuler.

Nous relevons toutefois ce qui suit :

Commune de St-Prex Bilan en KCHF

<u>Actif</u>		<u>Passif</u>	
Liquidités	2'779	Créanciers et transitoires	6'746
Débiteurs divers	5'858	Emprunts à > 1 an	56'850
Divers	965	Fonds affectés administratif	8'207
Patrimoine administratif	53'920		
		Fonds affectés financier	4'576
Patrimoine financier	37'765	Fonds non affectés réserves	25'394
		Capital	-486
Total	<u>101'287</u>	Total	<u>101'287</u>

Le patrimoine administratif comprend ce qui est indispensable à la bonne marche de la commune, p. ex. station d'épuration, scolaire, routes, etc.

Il est obligatoirement amorti.

Le patrimoine financier comprend les investissements d'opportunité à savoir le « Hors exploitation », en français le « gras de la commune », par exemple les immeubles de l'Epondaz ou l'immeuble du Café de l'Union. Il n'est pas amorti. Cela laisse présager d'importantes réserves latentes.

La situation bilancielle est saine, nous avons des fonds propres de 29 millions !

Pour ce qui est des flux de fonds le résultat est plus mitigé :

Commune de St-Prex compte de fonctionnement en KCHF

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
RECETTES			
Impôts	22 976	30 926	20 147
Taxes, ventes etc	3 502	3 460	3 823
Gains immobiliers	826	584	623
Total	<u>27 304</u>	<u>34 970</u>	<u>24 593</u>
CHARGES COURANTES			
Autorités et personnel	-4 648	-4 674	-4 126
Biens services et marchandises	-4 674	-4 697	-4 613
Total	<u>-9 322</u>	<u>-9 371</u>	<u>-8 739</u>
Excédent recettes, nettes	<u>17 982</u>	<u>25 599</u>	<u>15 854</u>
Différence entre notre participation et remboursement des collectivités	-22 180	-25 473	-16 677
(Pertes) gain activités courantes	<u>-4 198</u>	<u>126</u>	<u>-823</u>
Revenus patrimoine, net	5 525	5 316	4 905
AUTOFINANCEMENT	<u>1 327</u>	<u>5 442</u>	<u>4 082</u>
Amortissements et réserves	-2 412	-5 400	-4 050
Résultat de l'année	-1 085	42	32

Le compte de résultat est extrêmement sensible à des éléments sur lesquels nous n'avons pas d'influence directe à savoir :

- Rentrées des impôts sur les résultats et sur le capital des personnes morales – diminution de près de 8.5 millions entre 2016 et 2017.
- Décompte net des diverses charges péréquatives – diminution de 3.3 millions.

Ce rapport ne traite pas de l'évolution future des finances de notre commune qui sera impactée par des décisions qui ne sont pas de notre ressort et dont l'impact ne peut que difficilement encore être évalué.

En considération de ce qui précède, nous vous invitons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- vu les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2017 accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'approuver la gestion et les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire global de CHF 293'601.75 pour équilibrer un compte communal d'investissement accusant un dépassement ;
3. de prendre acte qu'un bonus global de CHF 163'295.05 a été réalisé sur cinq comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2017.

St-Prex, le 18 juin 2018

Commission des Finances


Henri Haller - rapporteur